



Commune de
Pissy-Pôville

Feuille Info

N° 465 - 25 septembre 2026

Conseil municipal

La prochaine séance publique du conseil municipal aura lieu le **jeudi 8 octobre à 19 h 30** à la mairie.

Collation soupante : rappel

La collation soupante pour les personnes de 65 ans et plus et leur conjoint aura lieu le **vendredi 2 octobre 2026 à 19 h 00** à la salle Jean-Claude FRÉTIGNY.



Invitation des nouveaux habitants, des médaillés du travail de l'année et Jardins fleuris

La cérémonie de remise des diplômes aux médaillés de l'année, l'accueil des nouveaux habitants et les prix des jardins fleuris est fixée au **samedi 17 octobre 2026 à 10 h 30** au Mille-Club.

Tous les nouveaux habitants sont cordialement invités à cette réception.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal

Lors de la séance du 30 juin 2026, il a été décidé:

- d'adhérer au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Le FAJ est un dispositif départemental destiné à aider financièrement les jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

- de reconduire l'aide de 32 € versée aux associations pour les enfants membres des associations Pissy-Pôvillaises jusqu'à l'âge de 18 ans.

- de reconduire les bons d'achats pour Noël aux personnes âgées de 69 ans et plus.

- d'augmenter de 2% les tarifs de location des salles et des concessions de cimetière.

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région concernant le projet de la salle de sport.

Factures cantine et garderie : RAPPEL

Il est possible de mettre en place le prélèvement automatique afin de régler vos factures de cantine et garderie pour ainsi faciliter votre paiement.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter Maryline POTTIN à la mairie au 02 32 94 96 79.

Déchets verts

Le dernier ramassage des déchets verts aura lieu le **mercredi 25 novembre**.



Aides communales

Différentes aides, calculées en fonction des ressources, peuvent être accordées aux familles : transport scolaire, classe de découverte ou neige, cantine, séjour scolaire à l'étranger ou séjour linguistique, activité sportive ou de loisirs. Pour l'octroi de ces aides, un tableau récapitulatif est disponible en page 5. Les familles concernées doivent déposer leur dossier avant le **16 octobre 2026**, pour un règlement fin novembre.

Nota : pour les dossiers déposés après cette date, les aides seront versées ultérieurement. (dossiers disponibles en mairie).

Certificat de scolarité



Les parents d'enfants âgés de moins de 16 ans, scolarisés hors commune (sauf pour le collège de Barentin), doivent fournir obligatoirement au secrétariat de la mairie, un certificat de scolarité **avant le 31 octobre** prochain.

Centre de loisirs d'octobre



Il reste des places pour le centre de loisirs d'octobre qui aura lieu du

lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026.

Les inscriptions se terminent le mercredi 30 septembre.

Réunion information

(favoriser l'autonomie à domicile)

La Communauté de Communes, en partenariat avec Inhari, organise une réunion d'information gratuite concernant l'adaptation du logement pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, **le vendredi 16 octobre, de 10 h 00 à 12 h 00, salle des fêtes de Quincampoix.**

Avec l'âge ou en situation de handicap, certains aménagements peuvent faciliter le quotidien et favoriser le maintien à domicile. Quelles solutions ? Quelles aides pour financer les travaux ? À qui faire appel ?

Les conseillers Habitat d'INHARI vous présenteront les solutions pour adapter votre logement.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller Inhari au 02 32 08 13 00.

Recensement des jeunes

Tous les Français, filles et garçons, nés en août, septembre et octobre 2010 doivent venir se faire recenser à la mairie dans **les 3 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire.** Le

recensement est obligatoire. Il faut se présenter avec une pièce d'identité, le livret de famille et le justificatif de la 2^{ème} nationalité si nécessaire. Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État...). En cas d'indisponibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.



Stages natation

La piscine communautaire André Martin de Montville propose des stages d'apprentissage sur la semaine du 19 au 23 octobre 2026.

Groupes 7/8 ans de 15 h 00 à 15 h 30 ou de 16 h 00 à 16 h 30.

Groupes 8/10 ans de 17 h 00 à 17 h 30.

Prix pour la semaine: 30 € pour les enfants de la Communauté de Communes, 50 € pour les enfants hors Communauté.

Inscriptions à la piscine ou au 02 35 33 74 47.

Sortie pour tous (spectacle église Yvetot)

La commune organise une sortie à l'église Saint Pierre d'Yvetot pour assister au grand spectacle « Alice et le secret du grand vitrail »
le **samedi 14 novembre 2026 à 21 h 00.**

L'intrigue : alors que la lumière filtre peu à peu à travers les vitraux de l'église Saint Pierre, Alice et un autre jeune apprenti verrier croient restaurer la monumentale œuvre de verre de l'artiste Max Ingrand, quand ils découvrent une histoire vivante liée aux saints normands et au message secret de l'artiste.

Départ à 20 h 00 du parking de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY

Retour vers 23 h 15

Merci de remplir le coupon-réponse et de le déposer en mairie au plus tard **pour le vendredi 30 octobre.** Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Coût : 15 € (adulte) - 10 € (8 à 18 ans) - gratuit (-8 ans)

Coupon réponse en fin de feuille

Catherine BANCE

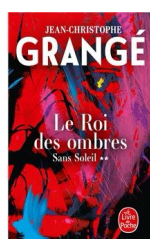
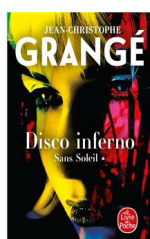
VIE QUOTIDIENNE

En bibliothèque vous trouverez :

Été 1982, Paris. Un tueur frappe dans les clubs homosexuels. Il découpe ses victimes à la machette et leur brûle la bouche. Vengeance ? Obsession ? Désespoir ?

Sous le sang et le strass, trois électrons libres, liés pour des raisons très différentes à cet univers de la nuit, vont se retrouver sur les traces du prédateur. Un flic, bien sûr, mais aussi un médecin, spécialiste de la communauté homosexuelle, et une lycéenne, partie intégrante de ce monde nocturne. Il n'est plus l'heure de danser sur « Disco inferno ». La chasse à l'homme a commencé. Et moins il y aura de soleil, plus il y aura de sang. Bienvenue sur les traces du mal.

Vous trouverez en bibliothèque les tomes 1 et 2 de la saga « sans soleil » de Jean-Christophe Grangé.



L'équipe Bibliothèque



ECHO DE NOS ASSOCIATIONS

Club des Cheveux d'argent

Le club des Cheveux d'argent organise un loto qui aura lieu dans la salle Jean-Claude-FRÉTIGNY :

le dimanche 4 octobre 2026.

Ouverture des portes à 13 h 30, début du loto à 14 h 00.

Sans réservation.

Loto doté de différents lots, dont des bons d'achat. Venez nombreux !

Alain DEROBECQ



ECHO DE NOS ASSOCIATIONS

Assemblée générale du Comité des fêtes

Les Pissy-Pôvillais sont invités à l'assemblée générale qui aura lieu le **samedi 17 octobre 2026 à 18 h 00 au Mille-Club.**



À l'ordre du jour :

Rapport d'activités, rapport financier, renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration, projets 2026 - 2027 et questions diverses.

Marché artisanal

Le Comité des fêtes de Pissy-Pôville organise son marché artisanal des producteurs et des créateurs le **dimanche 29 novembre 2026.**

Lieu d'exposition : salle Jean-Claude FRÉTIGNY, de 10 h à 18 h.

Si vous souhaitez participer comme exposant, vous pouvez nous contacter au 06 67 64 27 55.

Philippe LANDREAU

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

DATES	HORAIRES	ACTIVITÉS
Vendredi 2 octobre	19 h 00	Collation soupante (salle Jean-Claude FRÉTIGNY)
Dimanche 4 octobre	14 h 00	Loto club des Cheveux d'argent (salle Jean-Claude FRÉTIGNY)
Jeudi 8 octobre	19 h 30	Conseil municipal (mairie)
Samedi 10 octobre	18 h 00	Assemblée générale du Comité des fêtes (Mille-Club)
Samedi 17 octobre	10 h 30	Nouveaux habitants, médaillés et Jardins fleuris (Mille-Club)
Dimanche 29 novembre	10 h 00 - 18 h 00	Marché artisanal du Comité des fêtes

SORTIE POUR TOUS SPECTACLE EGLISE YVETOT 14 NOVEMBRE 2026

M. ET OU MME NOMS et PRÉNOMS _____

ADRESSE : _____

ADULTES : ____ X 15€ = ____ / ENFANTS : ____ X 10€ = ____ / ENFANTS - 8 ans: ____ X 0€ = ____

TOTAL = ____

N° de téléphone portable ou fixe: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Coupon à déposer à la mairie (sans le règlement) au plus tard le 30 octobre 2026

Prochaine feuille info le vendredi 16 octobre

AIDES ACCORDÉES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL - ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

Revenus mensuels du foyer ÷ nombre de parts

Nombre de parts :

- Parents : 2 parts
- 1er enfant : 0,5 part
- 2e enfant : 0,5 part
- 3e enfant : 1 part
- Enfant supplémentaire : +0,5 part
- Enfant handicapé (>80 %) : +0,5 part

(Enfants figurant sur l'attestation CAF uniquement.)

Pièces à fournir

- ✓ Avis d'imposition 2026 (revenus 2025)
- ✓ Attestation CAF d'août 2026
- ✓ Justificatifs selon la situation (France Travail, retraite...)
- ✓ RIB
- ✓ Attestation sur l'honneur indiquant l'absence d'autres revenus
- ✓ Facture ou justificatif correspondant à l'aide demandée

Les aides sont versées uniquement aux habitants de **Pissy-Pôville**.

Aide sociale	Quotient familial ≤ 699 €	Quotient familial de 700 € à 999 €	Conditions d'attribution	Pièces justificatives
Combustible	300 €	200 €	Forfait – 1 fois par an	Facture
Transport scolaire de Pissy-Pôville (collégiens et lycéens)	40 €	20 €	Forfait – 1 fois par an	Justificatif de paiement en ligne
Transport scolaire de Pissy-Pôville (élèves du primaire)	30 €	15 €	Forfait – 1 fois par an	Justificatif de paiement en ligne
Classe de découverte (écoles maternelle et primaire de Pissy-Pôville)	100 €	50 €	1 fois par an, dans la limite du montant restant à la charge de la famille	Attestation de présence + facture acquittée
Classe de neige (écoles maternelle et primaire de Pissy-Pôville)	100 €	50 €	1 fois par an, dans la limite du montant restant à la charge de la famille	Attestation de présence + facture acquittée
Cantine scolaire (écoles maternelle et primaire de Pissy-Pôville)	Tarif réduit	Tarif réduit	Selon les modalités en vigueur	
Séjour scolaire à l'étranger ou séjour linguistique (après étude du dossier)	40 % (plafond : 200 €/enfant/an)	20 % (plafond : 140 €/enfant/an)	1 fois par an	Attestation de présence + facture acquittée
Activité sportive ou de loisirs (primaires et collégiens)	40 %	20 %	1 fois par an, dans la limite de 50 €/personne	Justificatif d'adhésion + facture acquittée